

# Santé Mentale : Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

2 jours – 14 heures en présentiel

### TARIF

Groupe constitué d'un minimum de 8 personnes et d'un maximum de 16 personnes, selon les règles définies par PSSM France  
Soit de 300 € HT à 400 € HT par participant selon le nombre total  
Ce tarif comprend la remise en fin de formation à chaque participant du livret en PSSM. (d'un coût de 30 €)

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Formateur accrédité par PSSM France

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)  
[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Tout salarié d'entreprise : collaborateurs, Managers, Equipe de direction

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Mémoriser les connaissances de base relatives aux troubles de santé mentale
- Identifier les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information
- Interpréter pour faire face aux comportements agressifs

### DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche pédagogique participative, illustrée de vidéo et de témoignages
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Support de formation transmis à chaque participant
- Livret en santé mentale
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

#### MODULE 1

#### INTRODUCTION A LA SANTE MENTALE ET AUX INTERVENTIONS

- Troubles psychiques : définition et état des lieux
- Facteurs de risque, statistiques et conséquences
- Interventions en santé mentale

#### PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE

- Cadre des premiers secours en santé mentale
- Le plan d'action PSSM

#### DEPRESSION

- Signes et symptômes
- Interventions cibles



# Santé Mentale : Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

(2/2)

## INFORMATIONS

2 jours – 14 heures en présentiel

### TARIF

Groupe constitué d'un minimum de 8 personnes et d'un maximum de 16 personnes, selon les règles définies par PSSM France  
Soit de 300 € HT à 400 € HT par participant selon le nombre total  
Ce tarif comprend la remise en fin de formation à chaque participant du livret en PSSM. (d'un coût de 30 €)

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Formateur accrédité par PSSM France

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

[Contactez votre conseiller régional](#)  
[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### MODULE 2

#### LE PLAN D'ACTION PSSM POUR LA DEPRESSION ET LA CRISE SUICIDAIRE

- Premiers Secours dans le cas d'idées et de comportements suicidaires
- Premiers Secours pour la dépression (hors crise)

#### TROUBLES ANXIEUX

- Signes et symptômes
- Interventions

### MODULE 3

#### LE PLAN D'ACTION PSSM POUR LES TROUBLES ANXIEUX, ATTAQUES DE PANIQUE ET CHOC POST TRAUMATIQUE

- Premiers Secours dans les troubles anxieux (hors crise)
- Premiers Secours dans la crise d'attaque de panique
- Premiers Secours dans la crise après un événement traumatique

#### TROUBLES PSYCHOTIQUES

- Signes et symptômes
- Interventions

### MODULE 4

#### LE PLAN D'ACTION PSSM POUR LES TROUBLES PSYCHOTIQUES

- Premiers Secours dans la crise psychotique sévère
- Premiers Secours pour les troubles psychotiques (hors crise)

#### TROUBLE LIE A L'UTILISATION DE SUBSTANCES

- Signes et symptômes
- Interventions

#### LE PLAN D'ACTION PSSM POUR LE TROUBLE LIE A L'UTILISATION DE SUBSTANCES

- Premiers Secours pour les troubles liés à l'utilisation de substances
- Premiers Secours en cas d'intoxication à la substance
- Premiers Secours dans les conduites agressives
- Urgences médicales

